

EDITORIAL

Image

LES grèves des étudiants en médecine qui s'enchaînent ces dernières années, ajoutées à la crise sanitaire de 2020, posent une sérieuse question sur la qualité de leur formation. Ces étudiants mêmes qui se plaignent de la réduction de leur parcours d'une année, craignant une «atteinte» à la qualité de leur préparation à leur futur métier... En continuant à boycotter la études et leurs examens, c'est leur perfectionnement et leur image qu'ils mettent en jeu.

Les étudiants avancent que leur ministère de l'Enseignement supérieur les «snobe», ne daignant pas se soumettre au dialogue pour écouter leurs interrogations et préoccupations. Le ministère, de son côté, affirme avoir tenu de longues réunions avec leurs représentants, avoir tout détaillé et répondu à toutes leurs questions, ainsi qu'à l'essentiel de leurs revendications. Ceci, en gardant la porte du dialogue ouverte, à travers les doyens de toutes les facultés de médecine, qui se tiennent à leur disposition. Le ministère a, entre-temps, produit des capsules vidéo expliquant les nouveautés de la réforme, avec des détails sur l'enveloppe horaire, les indemnités, les stages cliniques... Dans ces capsules, le ministère explique que grâce à la nouvelle architecture, avec des techniques d'enseignement modernisées, même avec une année en moins, l'enveloppe horaire passerait de 4.706 à 6.345 heures de formation. La durée des stages augmenterait aussi passant de 2.100 à 3.765 heures. De quoi rassurer les futurs médecins sur la solidité de leur parcours. Mais rien n'y fait. A vrai dire, le nœud du problème reste un mystère...

Pendant que les étudiants de l'enseignement privé continuent leur bonhomme de chemin, avec un cursus «normal», ceux du public poursuivent mordicus leur bras de fer avec le gouvernement. Une fois sur le marché du travail, qui jouira de la meilleure image de marque? □

Ahlam NAZIH

Electricité/Energies renouvelables

Deux nouveaux tarifs bientôt



- Ils concernent la moyenne tension et l'autoproduction
- Large consultation auprès des opérateurs du secteur
- Leur entrée en vigueur est prévue en février 2025

Page 5

Réforme de l'IR: Incertitudes pour les revenus professionnels

LA refonte de l'IR est prévue pour janvier 2025. Le seuil d'exonération sera relevé à 40.000 dirhams par an, tandis que le taux marginal de l'IR passera de 38% à 37%. Ce réaménagement devrait coûter environ 5 milliards de dirhams à l'État, mais son application aux revenus professionnels reste incertaine. Elle devrait

être discutée et tranchée dans le cadre du projet de loi de finances 2025. En attendant, les recettes fiscales continuent de progresser, avec une hausse de 13,8% à fin septembre 2024. L'IS et la TVA sont sur des augmentations respectives de 12,6% et 14,7%. □

Page 2

Le Cercle des Experts



Driss GUERRAOUI

Enseignement/recherche sciences économiques
L'urgence d'une transformation profonde

Pages 22 & 23 (1re partie)

Entretien avec Pascal Lamy

Président du Forum mondial de la mer

Page 8

